



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

théâtres

Question écrite n° 54107

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation du Lucernaire, espace culturel unique à Paris. Cet établissement, qui comprend en effet 3 salles de théâtre, 3 salles de cinéma et une galerie d'exposition, et qui accueille près de 200 000 visiteurs par an, est dans une situation délicate puisqu'il connaît un déficit de 200 000 euros annuels, hors amortissements au bilan. Le Lucernaire fonctionne, depuis son rachat en 2004 par les éditions L'Harmattan, sans aucune subvention de fonctionnement pour son théâtre. Depuis cinq ans, aucun pouvoir public ne contribue au fonctionnement du théâtre, lieu pourtant emblématique de la création et de la diffusion théâtrale à Paris. Aussi cet établissement a besoin d'une aide au fonctionnement de l'ordre de 200 000 euros par an, sur un chiffre d'affaires de 2,3 millions d'euros, afin de poursuivre ses activités et contribuer au talent culturel et artistique. Aussi il lui demande s'il compte apporter une solution à cet établissement qui lui permettrait de continuer à exister.

Texte de la réponse

Le théâtre du Lucernaire, situé dans le 6^e arrondissement de Paris, a été racheté en 2004 par les éditions de L'Harmattan. Ce théâtre est caractérisé par une offre de spectacles diversifiée, pluridisciplinaire et originale, dans le cadre de contrats de coréalisation. Il touche de ce fait un public important et ses activités sont bien identifiées. Toutefois, depuis plusieurs années, le ministère de la culture et de la communication a recentré ses interventions pour n'aider en fonctionnement que les principales institutions à vocation nationale ou internationale. Les autres théâtres, nombreux à Paris, bénéficient, le cas échéant, d'aides adaptées à leur situation spécifique en matière de diffusion et production provenant de l'État, mais également de la ville voire de la région. Le ministère de la culture et de la communication n'a donc pas vocation à soutenir ce type d'établissement au titre de son fonctionnement. En revanche, il accompagne régulièrement le travail de ce lieu par des aides versées aux compagnies indépendantes en représentation ou en résidence, comme c'est le cas par exemple pour la compagnie de M. Vincent Colin, celle de Mme Laurence Février ou celle de M. Laurent Terzieff.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54107

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6820

Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9439